

## Accès à la Hors Classe

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Nb de promouvables</b>	942	1028	972	968	970	990	1091	1082
<b>Nb au 11<sup>ème</sup> échelon</b>	132	128	79	57	36	35	53	42
<b>Nb total de promus</b>	66	72	70	69	69	62	67	64
<b>Promus au 11<sup>ème</sup></b>	66	72	66	53	33	33	50	40
<b>Promus au 10<sup>ème</sup></b>	0	0	4	16	36	29	17	24
<b>Note du dernier promu</b>	148	147	138	130,5	128	126	129,8	128
<b>Moy d'âge des promus</b>	54	53,5	53	52	50,35	49,70	49,92	49,51

### Qui peut prétendre l'accès à la Hors Classe ?

Tout prof ayant atteint le 7<sup>ème</sup> échelon. Sur quels critères ?

⇒ Note pédagogique (sur 60) qui sera celle de la moyenne de l'échelon si inspection > 5 ans, sauf si celle que vous avez est supérieure à cette note moyenne)

⇒ Note administrative (sur 40)

⇒ 5 points à l'arrivée au 7<sup>ème</sup> échelon, ou 10 pts au 8<sup>ème</sup>, ou 15 pts au 9<sup>ème</sup>, ou 30 pts au 10<sup>ème</sup> ou 40 pts au 11<sup>ème</sup>

⇒ 5 pts par année d'ancienneté au 11<sup>ème</sup>

⇒ 5 points si passage du 10<sup>ème</sup> au 11<sup>ème</sup> au choix ou grand choix (idem pour le mode de passage au 10<sup>ème</sup> échelon)

⇒ 5 points si exercice en établissement prioritaire (ZEP, sensible et violence) depuis 5 ans et 10 points depuis 10 ans

⇒ 5 points pour bi-admissibilité à l'agrégation.

Avec la possibilité pour les IPR et les chefs d'établissement d'émettre un avis défavorable qui « barre » les collègues dans l'accès à la Hors Classe (HC). Cette année, 2 collègues n'ont pas bénéficié de la HC à cause de ces avis défavorables.

Ces critères privilégient davantage l'ancienneté que dans certaines autres académies, mis à part la possibilité pour le Recteur d'accorder 250 points à 5% du contingent qu'il désigne. Cette année, 3 collègues en ont bénéficié. Contrairement aux années précédentes, le choix du Recteur s'est porté sur des collègues qui sont à la veille de prendre leur retraite et qui n'auraient pas bénéficié de cette promotion. Nous demandons chaque année que le choix du Recteur se porte sur des collègues ayant ce profil, afin que le plus grand nombre de collègues puissent partir avec une retraite la plus élevée possible.

**Constat** : un rajeunissement de notre contingent de profs, moins marqué cette année puisque le nombre de promu est descendu à 5,91 % contre 7 % en 2013 : 132 au 11<sup>ème</sup> en 2008, 35 en 2013, et 53 en 2014, 42 en 2015 et une moyenne d'âge des promus qui passe



de 54 à 49,51 ans en 7 ans. Le promu le plus âgé a 63 ans et le plus jeune 39 ans.

Une arrivée plus tardive à la HC pour les femmes (1 an d'écart avec les hommes) et une arrivée plus précoce des collègues notés sur 100 (1 an plus tôt que les hommes).

Globalement, les collègues de Versailles bénéficient massivement de l'accès à la HCL et souvent dès leur entrée dans le 11<sup>ème</sup>.

Nous continuons néanmoins à revendiquer la création d'un 12<sup>ème</sup> échelon en lieu et place de la HC et de passer à un déroulement de notre carrière au meilleur rythme pour tous, comme c'est le cas par exemple pour le corps des IPR.

**Hors Classe des Chargés d'Enseignement EPS** : pas de collègues concernés cette année.

**Classe Exceptionnelle des Chargés d'Enseignement EPS** : un collègue promuable, une possibilité de promotion, une enfin utilisée du fait de la levée d'un avis défavorable du corps d'inspection à la veille du départ en retraite de la collègue concernée. Nous sommes satisfaits que cette collègue ne soit pas pénalisée à vie.

Antoine